



FR

Politique opérationnelle de publication de documents

PROJET SOUMIS A LA CONSULTATION PUBLIQUE

DATE : 8 septembre 2009

TITRE : Politique opérationnelle de publication de documents pour les conférences internationales de l'ICANN

SOURCE : Personnel de l'ICANN

VERSION : Préliminaire

ACTION : Soumis à la consultation publique pendant 30 jours

SYNTHÈSE

Dans un effort de tirer parti des meilleures pratiques existantes, et d'encourager le partage précoce de documentation essentiellement destinée à la révision et à la discussion publique, une politique opérationnelle de publication de documents a été développée afin d'être utilisée dans l'ensemble de l'ICANN lors des conférences internationales de l'organisation.

Cette politique opérationnelle comporte les éléments suivants :

- un seul délai de 15 jours ouvrés pour les documents, y compris les ordres du jour des réunions
- des directives de meilleures pratiques sur la production d'ordres du jour de réunions, de pages de garde et de synthèses
- l'accent sur l'utilisation d'un langage clair et sur l'utilisation réduite au maximum de jargon
- des sections relatives aux questions de traduction, à la fourniture préalable des présentations, et au compte-rendu sur l'efficacité de la politique opérationnelle

Questions de consultation publique

La communauté est encouragée à commenter toute partie de la politique. Afin d'encourager les réactions focalisées, la politique opérationnelle est répartie en sections claires.

Certaines questions plus globales liées à la politique sont également posées ci-dessous et des réponses à ces questions sont également encouragées.

- la communauté (le personnel y compris) est-elle préparée à une fourniture précoce de documents ?
- êtes-vous suffisamment convaincus de la nécessité d'un délai relatif à la publication des documents pour changer les approches et cultures établies ?
- comment pouvons-nous essayer de maîtriser la question de langage/jargon de manière efficace ?

Prochaines étapes

La version préliminaire de la politique opérationnelle de publication de documents sera soumise à la consultation publique pendant 30 jours. Son contenu fera également l'objet d'un débat ouvert organisé par le comité de participation

publique du Conseil d'administration (PPC) avant la fin de la période de consultation.

Lorsqu'il estimera que le contenu de la politique opérationnelle aura obtenu un consensus suffisant, le PPC décidera de soumettre le document à l'examen et à l'aval du Conseil d'administration. Nous prévoyons une mise en vigueur de la politique pour la conférence internationale de l'ICANN à Séoul, en octobre 2009.

Politique opérationnelle de publication de documents pour les conférences internationales de l'ICANN

Septembre 2009

Dans un effort de tirer parti des meilleures pratiques existantes, et d'encourager le partage précoce de documentation essentiellement destinée à la révision et à la discussion publique, une politique opérationnelle de publication de documents a été développée afin d'être utilisée dans l'ensemble de l'ICANN lors des conférences internationales de l'organisation.

L'intention de cette politique opérationnelle est de fournir un cadre clair et des directives précises pour la publication cohérente de documents de travail dans l'ensemble de l'organisation et pour élargir ainsi le dialogue à travers la communauté. Elle sera réexaminée à la lumière de chaque conférence dans un effort d'amélioration continue du fonctionnement de l'ICANN.

Délai de publication des documents

Pour les conférences internationales, le Conseil d'administration a approuvé un seul délai de 15 jours ouvrés avant l'ouverture officielle de la conférence.

Les jours ouvrés sont définis comme jours de semaine, avec une semaine calendaire de cinq jours ouvrés. Les jours fériés ne sont pas considérés comme exceptions. Le premier jour de la conférence est le jour de la cérémonie d'ouverture.

Le délai de publication des documents se rapporte au moment auquel la documentation est disponible à la consultation publique et au téléchargement.

Synthèses

Les documents pertinents devraient comprendre une page de garde et une synthèse.

La page de garde fournit les détails les plus essentiels dudit document, y compris le titre, la source, le type de version, la date de publication et la langue.

La synthèse est un résumé bref et concis du document¹ rédigé en un langage clair. Le jargon et les acronymes devraient être réduits au maximum.

Une telle synthèse devrait prendre en compte l'audience destinataire et, dans l'idéal, présenter brièvement les conditions environnant le document ; les détails principaux du document ; toutes conclusions ou recommandations abordées par le document ; et une section « prochaines étapes » ébauchant la voie à suivre.

Des exemples de synthèses et de pages de garde sont fournis à titre d'indication, dans une annexe à ce document.

Acronymes et jargon

Tous les acronymes et termes appartenant à la langue de métier devraient être clairement expliqués la première fois qu'ils sont utilisés dans le texte. La définition d'un terme ou d'une expression ou un lien à un glossaire peuvent être inclus, le cas échéant.

Langage clair

L'utilisation d'un langage clair est une condition pour la compréhension et la participation efficace au travail de l'ICANN. On attend du personnel et de la communauté qu'ils évaluent si un document est rédigé d'une manière suffisamment claire avant la publication.

Ordres du jour des réunions

Le délai des documents s'applique aux ordres du jour des réunions.

Les ordres du jour des réunions sont définis comme étant une vue d'ensemble de toutes les séances publiques tenues dans le cadre de la conférence, aussi bien

¹ Les directives de meilleures pratiques indiquent qu'une synthèse ne devrait pas dépasser les deux pages ou 10 pourcent de la pagination totale du document (annexes non incluses), le nombre le plus grand étant choisi.

avant la cérémonie d'ouverture officielle qu'après l'assemblée finale du Conseil d'administration.

Cette vue d'ensemble devrait inclure :

- un exposé détaillé des thèmes proposés à la discussion
- une liste des intervenants / panélistes répartis par sujet
- une explication des objectifs de la séance et des résultats escomptés
- des liens hypertexte à la documentation pertinente.

Traduction

L'ICANN a adopté une série de principes de traduction, consultable à l'adresse : <http://www.icann.org/en/accountability/frameworks-principles/community.htm#e>

Ces principes devraient être pris en compte dans la préparation de la documentation pertinente aux conférences internationales de l'ICANN. De plus, cette politique opérationnelle sera réexaminée aux côtés de ces principes de traduction dans un effort d'identification de solutions aux questions en cours, y compris :

- quels documents (ou parties de documents) traduire, et dans quelles langues
- la publication opportune des textes traduits
- les outils permettant un discours multilingue

Les autres questions à considérer comprennent l'impact mesurable et l'évaluation coût-efficacité des efforts de traduction.

Présentations

Les présentations devraient être de préférence fournies aussi tôt que possible avant une conférence.

Rapport et évaluation

Un rapport relatif à la conformité au délai des documents et à la politique opérationnelle y liée, ainsi qu'à l'efficacité des deux dans la facilitation du dialogue et de la discussion au sein de la communauté élargie, sera préparé par le personnel de l'ICANN et remis au comité de participation publique du Conseil

d'administration dans les 45 jours suivant chaque clôture de conférence internationale.

Ce rapport permettra de guider la surveillance du délai de documents de la part du comité de participation publique du Conseil d'administration afin que ce dernier puisse à son tour transmettre ses propositions d'amélioration au Conseil d'administration.

Une liste unique de contrôle de documentation à produire pour une conférence internationale sera tenue, actualisée et mise à disposition en ligne.

L'ICANN se dirigera vers l'introduction d'une convention de nommage uniforme des documents.

**ANNEXE 1 :
EXEMPLE DE PAGE DE
GARDE**

FR

TITRE DU DOCUMENT

SOUS-TITRE RELATIF A LA VERSION

DATE : [jour] [mois] [année]

TITRE : [titre complet du document]

SOURCE : [par ex. personnel de l'ICANN]

VERSION : [par ex. préliminaire ; finale ; version x]

ACTION : [par ex. publié pour consultation publique]

**ANNEXE 2 :
EXEMPLE DE
SYNTHÈSE**

EXEMPLE DE SYNTHÈSE

Les synthèses sont essentielles pour les lecteurs qui n'ont pas le temps de lire un document dans son intégralité, qui ne sont pas intéressés par la lecture du document dans son intégralité, ou qui ont besoin de considérer les points importants sans avoir à lire l'ensemble du document.

Ainsi, pour être efficaces, les synthèses devraient décrire le contexte du document, son objectif, les points principaux à reconsidérer, discuter ou analyser, et comprendre un paragraphe final couvrant les conclusions, les conclusions et recommandations, les recommandations ou les prochaines étapes, en fonction de l'audience et de l'objectif du document.

L'exemple présenté ci-dessous pourra guider les auteurs dans la rédaction de synthèses.

<p>Commencez par quelques détails relatifs au contexte ou à l'historique. Fournissez assez de détails pour que les lecteurs puissent comprendre l'objectif du document</p>	<p>L'idée d'introduire un délai de publication de documents a été initialement examinée par le comité de participation publique du Conseil d'administration (PPC) lors de sa réunion inaugurale en 2008. La question a été par la suite débattue à la conférence de Mexico en mars 2008, où le comité consultatif gouvernemental (GAC) suggérait une approche de 15 jours ouvrés dans son communiqué. Le Conseil d'administration a introduit un délai de publication de documents temporaire à deux phases pour Sydney (juin 2009) et a enjoint au PPC de concevoir une politique opérationnelle, en consultation avec la communauté et le personnel, laquelle serait introduite à temps pour la conférence de Séoul en octobre 2009.</p>
<p>Résumez ou condensez ensuite les conclusions principales. Dans certaines synthèses, une liste à puces peut présenter vos conclusions principales de manière plus efficace. D'autres pourraient nécessiter une brève argumentation convaincante, une explication ou encore une élaboration.</p>	<p>Le délai de publication des documents pour les conférences internationales a été fixé à 15 jours ouvrés avant le début d'une conférence, et ceci inclut les ordres du jour des réunions.</p> <p>La politique opérationnelle de publication de documents accompagnant cette annexe présente le sujet et fournit des directives à la communauté et au personnel, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation d'un langage clair • l'inclusion de pages de garde et de synthèses • la réduction de l'utilisation de jargon au maximum • la traduction de documents • la fourniture d'ordres du jour de réunions et de présentations, et • des instruments de reddition de comptes pour la reconsidération de l'efficacité de la politique <p>L'intention de cette politique opérationnelle est de fournir un cadre clair et des directives précises pour la publication cohérente de documents de travail dans l'ensemble de l'organisation et pour élargir ainsi le dialogue à travers la communauté.</p>
<p>Énoncez ensuite les conclusions, les conclusions et recommandations, les recommandations, ou les prochaines étapes, en fonction</p>	<p>La communauté et l'ICANN en tant qu'organisation bénéficieraient de la fourniture de documents pertinents dans un délai fixe avant une conférence, et de l'existence d'une certaine cohérence dans ces documents.</p> <p>L'utilisation d'un langage clair et, inversement, l'utilisation réduite au maximum (ou l'explication claire) des acronymes et du jargon contribuerait à une compréhension plus élargie et à un débat plus averti concernant le travail de l'ICANN.</p>

de l'audience et de l'objectif du document.	Lorsqu'il estimera que le contenu de la politique opérationnelle aura obtenu un consensus suffisant, le PPC décidera de soumettre le document à l'examen et à l'aval du Conseil d'administration.
---	---